

symbole du despotisme royal, ne pouvait souffrir une conduite semblable du Comte de Frontenac; et pour la condamner, Colbert emploie des termes qui font sourire aujourd'hui, tant la forme des gouvernements actuels est différente.

Frontenac avait aussi convoqué les habitants pour élire trois échevins afin d'appeler le peuple à prendre part à l'administration des affaires publiques. L'ordonnance, qu'il avait proclamée pour décréter l'élection de trois échevins qui devaient remplir les fonctions de juges de police et veiller à l'exécution des lois, n'eut pas de suite; l'administration de la colonie resta continuellement entre les mains d'officiers nommés non par le public, mais par le gouverneur ou par le gouvernement de la mère-patrie. Toute tentative que le public faisait pour réclamer un peu plus de liberté et pour participer aux affaires publiques, était combattue et étouffée comme une espèce de révolte; l'autorité s'imaginait que le jeune peuple ne pouvait et ne devait songer à s'administrer, comme un maître d'école qui a la prétention de toujours tenir son élève sous la férule. Ce qui faisait dire à Lareau, *t. 1, Histoire du Droit Canadien, p. 226* :

“ On conçoit qu'en présence de cette centralisation du pouvoir, le peuple ne put s'habituer à jouir des avantages de la vie civile. Ne prenant aucune part au mouvement qui devait animer le corps social, ne contrôlant en rien les intentions de ceux que le roi de France avait choisis pour le diriger, il devait nécessairement rester indifférent aux progrès et à l'avancement de la colonie. La vitalité d'un peuple dépend de sa participation à ses propres affaires. Il n'a réellement de lien national qu'en autant qu'il a la faculté de se gouverner lui-même, de discuter ses dépenses, de contrôler par des voies constitutionnelles les actes de ses mandataires. Par là seulement la nation devient forte et susceptible de grandes et nobles entreprises.”